

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

Date de convocation :

05 juin 2020

Nombre de
Conseillers : 11

Présents : 11
Pouvoir : 0
Votants : 11

N° 1433/2020

Objet :

**VOTE DES TAUX
D'IMPOSITION 2020**

Envoyé en préfecture le 23/06/2020

Reçu en préfecture le 23/06/2020

Affiché le

ID : 051-215101395-20200616-1433-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le seize juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes ROGER ROBERT sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, MAILLARD Dany, GIOVANNI Philippe, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe les taux d'impositions pour l'année 2019 comme suit :

TAXES	TAUX 2019	TAUX 2020	BASES 2020	PRODUIT
Habitation *	13,46%	13,46%	454 300	61 149
Foncier bâti	16,72%	16,72%	269 500	45 060
Foncier non bâti	18,27%	18,27%	45 700	8 349
CFE	11,86%	11,86%	20 000	2 372
				55 781*

Les taux d'imposition restent inchangés par rapport aux taux de l'année précédente.

Envoyé en préfecture le 23/06/2020

Reçu en préfecture le 23/06/2020

Affiché le :

ID : 051-215101395-20200616-1433-DE

***Du fait de la réforme de la fiscalité d'habitation gelés à hauteur de ceux appliqués en 2017 n'ont pas été votés, mais présentés à l'assemblée.**

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 22 juin 2020.

Le Maire,

J. ROUSSINET

